

**6 - Plan de zonage**

**REVISION**  
**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire du 28/03/2024  
Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :16/01/2023 Date de mise à jour :03/01/2024 Date d'édition :03/01/2024



- Limite de commune
- Plan d'eau
- Ru de Gally
- Cimetière
- ZONAGE**
- Agricole
- Naturelle et forestière
- Urbaine
- PRESCRIPTIONS**
- Périmètres prescriptifs particuliers**
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de 500m autour des gares
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination autorisée au titre des articles L.151-11 et L.151-12 du Code de l'urbanisme
- Diversité commerciale à protéger ou à développer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Limite d'implantation obligatoire
- Protection du patrimoine bâti**
- Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Elément de patrimoine culturel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine naturel et paysager**
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Limite de la lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares située hors site urbain constitué
- Limite de la lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares située en site urbain constitué
- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone de protection rapprochée de l'aqueduc de l'Avre
- Zone humide au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Numéro emplacement réservé	Nature emplacement réservé	Bénéficiaire emplacement réservé	Surface emplacement réservé (m2)
1	Méandre du Ru et aménagement d'une promenade	Commune	25964
2	Création d'une continuité douce (1m50)	Commune	1594
3	Création d'une voirie	Communauté d'agglomération	3597
4	Création d'une voirie	Commune	2314
5	Création d'un bassin de rétention	Communauté d'agglomération	4000
6	liaison douce - piste gare	Communauté d'agglomération	11555

